



TERMES DE REFERENCE

Appui à la révision et à l'informatisation du système d'information des programmes de la réhabilitation

La présente consultation est ouverte exclusivement aux consultant.es individuel.les. Les offres reçues au nom de sociétés ne seront pas prises en considération.

1. Dates proposées pour la réalisation de la consultation

Aout-septembre 2024	Recrutement d'un consultant
Octobre-novembre 2024	-Développer un système d'information informatisé des activités de la PEC de la réhabilitation au niveau des CIRAR et CIRP ; -Développer un registre informatisé des malformations congénitales engendrant le Handicap ; -Développer une application de la gestion du stock des ateliers d'appareillage orthopédique ; -Elaborer les manuels d'utilisation du système d'information, registre et l'application de la gestion du stock.
Décembre 2024	Validation et finalisation du système d'information

2. Contexte et justificatif

La question du handicap a connu ces dernières années un intérêt particulier au Maroc, traduit par la Haute sollicitude dont **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI que DIEU le glorifie**, n'a eu de cesse d'entourer les PSH. Le Maroc en ratifiant la Convention Internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap (CIDPH), ainsi que les protocoles facultatifs y afférents, a voulu par ces nouveaux engagements universels intégrer la promotion des droits des personnes handicapées, de protéger cette catégorie de population, de préserver leur bien-être et de favoriser leur réhabilitation, afin de leur permettre de récupérer leurs capacités physiques et intellectuelles, et ce, en vue d'une meilleure réinsertion socioprofessionnelle.

La (CIDPH), comporte une obligation pour les signataires de rapporter les progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des droits et des chances des personnes en situation du handicap, ce qui implique de disposer de données statistiques accessibles et comparables. La Convention rappelle la nécessité d'améliorer la collecte de données et la recherche sur le handicap, à la fois sur le plan national et international.

3. Référentiels

Sur le plan réglementaire :

- L'élaboration et la mise en œuvre des plans et stratégies destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques, dont les personnes en situation de Handicap, conformément à l'article 34 de la Constitution du Royaume de 2011 ayant intégré sans équivoque dans son préambule et ses articles 19, 31 et 34, les droits des personnes en situation du Handicap ;

- La Loi cadre 97/13, relative à la promotion des droits des personnes en situation de Handicap, qui comporte dans son chapitre II concernant la protection sociale et la couverture médicale, des articles (4-5-6 et 8-9) en rapport avec le droit d'accès à l'assurance maladie, et aux services de santé de prévention, de dépistage et de traitement des différents types de pathologies engendrant le Handicap, aux aides techniques et de soutien ainsi que les services de réadaptation ;
- Vu le Dahir n°1-22-77 du 14 Joumada I 1444 (9 décembre 2022) portant promulgation de la loi cadre n° 06-22 relative au système national de santé ;
- Vu la Loi n° 07-22 promulguée par le dahir n° 1-23-84 du 16 Joumada I 1445 (30 novembre 2023) relatif à la création de la haute autorité de la santé ;
- Vu la Loi n° 08.22 promulguée par le dahir n° 1.23.50 du 28 juin 2023 relatif à la création des groupements sanitaires territoriaux ;
- Vu le Dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1442 (23 mars 2021) portant promulgation de la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale ;
- Vu la Loi n°09.22 promulguée par le dahir n° 1.23.51 du 28 juin 2023 relatif aux métiers de la santé ;
- La Loi n° 65-00, portant code de la Couverture Médicale de Base (CMB) ;
- La Loi n°10-03 relative aux accessibilités ;

Sur le plan politique :

- Programme gouvernemental 2021-2026 ;
- L'adoption le 24 novembre 2015, par la Commission Interministérielle chargée de la mise en œuvre des stratégies et programmes en matière de promotion des droits des personnes handicapées, de la politique publique intégrée pour la promotion des droits de ces catégories de personnes ;
- L'adoption par la Commission Interministérielle en 2017 du plan national opérationnel pour des droits des personnes en situation de Handicap pour la période 2017-2021.

Sur le plan stratégique :

- Nouveau modèle de développement ;
- la résolution WHA74.8 de l'OMS de 2021 sur le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d'atteindre;
- La résolution WHA76.6 relative au renforcement de la réadaptation ;
- Initiative Réhabilitation 2030 de l'OMS ;
- La résolution WHA71.8 (2018) sur l'amélioration de l'accès aux technologies *d'assistance* ;
- La résolution WHA54.21 de l'OMS (2001) la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
- Plan d'action mondial relatif au Handicap 2014-2021 ;
- Plan National de la Santé et le Handicap 2015-2021 ;
- Plan santé 2025 ;
- Le Système d'information actuel ;
- Guide de standards et référentiels relatifs aux établissements de PEC des PSH et la mise en place d'une filière de soins de réadaptation au Maroc.

4. BUT

Apporter un éclairage approfondi sur la problématique du handicap à travers la mise en place d'une application informatique standardisée. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'exploitation des données, afin de bâtir et d'évaluer au mieux toutes les actions menées en faveur de cette catégorie de population. Il s'agit également d'aider à la planification des besoins, dans le but d'assurer une prise en charge optimale des personnes en situation de handicap.

5. OBJECTIFS

1. OBJECTIF GENERAL DE LA PRESTATION :

La présente prestation a pour objectif de réviser et informatiser le système d'information existant, ainsi que développer une solution informatique de gestion de stock.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA PRESTATION :

Plus précisément, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Réviser le système d'information actuel ;
- Développer une solution informatique pour les activités de prise en charge (PEC) de la réhabilitation au niveau des Centres Intégrés de Rééducation et d'Appareillage Régionaux (CIRAR) et des Centres Intégrés de Rééducation Provinciaux (CIRP).
- Développer un registre informatisé des malformations congénitales engendrant le handicap ;
- Développer une application informatique de gestion du stock des ateliers d'appareillage orthopédique ;
- Élaborer les manuels d'utilisation du système d'information et de l'application de gestion du stock ;
- Former les gestionnaires du système d'information au niveau central ;

6. RESULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION

Au terme de sa mission, il est attendu du prestataire, les résultats suivants :

- Une application informatique documentée qui sera installée au Serveur du Ministère de la santé et de la protection sociale, permettant l'élaboration, le suivi et l'évaluation du programme, et développée selon le cadre technique de développement (ci-dessous) ;
- Un manuel d'utilisation de la solution ;
- L'ensemble des codes sources de l'application ;

7. CADRE TECHNIQUE DE DEVELOPPEMENT

L'application comportera essentiellement plusieurs types d'interfaces :

- Des interfaces de saisie permettant à un grand nombre de services d'introduire des informations ;
- Des interfaces de suivi et contrôle ;
- Des interfaces d'analyses décisionnelles / Business Intelligence (Tableau de bord , cartographie interactive, SIG, Graphes, Pivot tables...) ;
- Interface de paramétrage et d'administration de la solution informatique.

NB : Tous ces interfaces doivent être exportable, téléchargeable et imprimable.

Les interfaces se varient d'un niveau utilisation à l'autre.

L'approche choisie est celle d'une application web avec une architecture Frontend-Backend.

Pour le développement, les technologies et outils suivants seront utilisés :

Frontend :

- HTML5, CSS3 pour la structure et la présentation ;
- JavaScript, jQuery UI, Bootstrap, Devextreme, Vue pour les interfaces graphiques et l'interactivité côté client ;
- d'autres extensions.

Backend :

- ASP.NET Core comme langage de programmation principal ;
- SQL Server comme système de gestion de base de données ;

8. ACTIVITES DU PRESTATAIRE

Au terme de sa mission, il est attendu du prestataire, les activités suivantes :

- Élaborer une note méthodologique détaillée pour l'informatisation du système d'information ;
- Développer les solutions informatiques suivantes :
 1. Système d'information informatisé et standardisé pour les CIRAR et CIRP ;
 2. Système de gestion des stocks des ateliers d'appareillage orthopédique ;
 3. Registre informatisé des malformations congénitales engendrant le handicap.
- Élaborer les manuels d'utilisation pour ces solutions ;
- Fournir l'application documentée.
- Réaliser des visites de terrain et des entretiens pour bien comprendre le système actuel ;
- Tester les modules avec des jeux d'essai avant l'intégration finale ;
- Faire valider l'intégration par le comité de suivi ;
- Installer la solution sur l'infrastructure du Ministère de la Santé et de la protection sociale;
- Former un pool de formateurs sur l'utilisation de la solution ;
- Assurer les correctifs ultérieurs signalés par le Ministère durant 12 mois après livraison finale.

9. ORGANISATION DE LA PRESTATION

Le Ministère de la santé et de la protection sociale s'engage à consacrer les ressources nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la prestation, mettre à disposition du prestataire la documentation voulue, prendre les rendez-vous désirés par le prestataire, mobiliser sur place le personnel concerné en particulier pour les validations, et informer le prestataire de tout aspect susceptible d'affecter le bon déroulement de la prestation.

10. PROFIL DU PRESTATAIRE

- Ingénieur ayant une expérience plus de 5 ans en développement de systèmes d'information et d'applications web/mobiles;
- Avoir une très bonne maîtrise du ASP.Net Core (niveau avancé);
- Connaître les bases de données SQL Server et Oracle;
- Très bonne connaissance du langage HTML5 et des meilleures pratiques en architecture front-end ;
- Maîtrise approfondie des feuilles de style CSS3 et des frameworks Javascript modernes (Angular, React, Vue.js) ;
- Avoir une bonne maîtrise de jQuery (Ajax) et du plugin jQueryUI (User Interface);
- Connaissance solide des architectures backend, des frameworks .NET, des API et des bonnes pratiques de développement backend ;
- Solides connaissances en sécurité des systèmes d'information (authentification, autorisation, chiffrement, etc.) ;
- Avoir un sens élevé du résultat et du respect des délais ;
- Être capable de travailler sous pression dans un environnement multiculturel ;
- Capacités à travailler en équipe et à animer des réunions ;
- Esprit de synthèse et compétences pédagogiques.

ATOUS PARTICULIERS

Il est à noter que la maîtrise du Système national de Santé et l'existence d'expériences similaires en la matière, notamment le développement de solutions au profit du Ministère de la Santé et de la protection sociale, sont vivement souhaitables et constitueront des atouts majeurs pour le choix du prestataire.

11. METHODOLOGIE



Le consultant devra proposer une note méthodologique décrivant la démarche qu'il va suivre pour répondre aux termes de références de la consultation tels que formulés par la partie commanditaire ainsi qu'une estimation du budget nécessaire à la réalisation de cette consultation.

Le travail technique du consultant sera réalisé en étroite collaboration avec l'équipe comité de pilotage de la Direction de la Population.

12. LIVRABLES

1. Note méthodologique détaillée du processus d'informatisation du système d'information.
2. Développement du système d'information informatisé des activités de prise en charge de la réhabilitation au niveau des CIRAR et CIRP ;
3. Développement de l'application de gestion du stock des ateliers d'appareillage orthopédique ;
4. Développement du registre informatisé des malformations congénitales engendrant le handicap ;
5. Manuel d'utilisation du système d'information et de l'application de gestion du stock ;
6. Rapport final succinct sur le déroulement de la mission pour documenter le processus d'informatisation.
7. Fiche synthétique du rapport selon le modèle de UNFPA.

N.B : Remettre les documents élaborés sous format électronique et sur papier.

13. DUREE DE LA CONSULTATION

La durée totale de la consultation est fixée à 35 jours/homme. Cette mission débutera à la date de signature du contrat et devra être réalisée dans un délai maximum de 4 mois. Le prestataire devra donc s'organiser de manière à pouvoir livrer l'ensemble des éléments attendus dans ce cadre temporel. Toute demande de prolongation devant être dûment justifiée et soumise à l'approbation du comité de pilotage.

14. DUREE ET DATE DE DEBUT DE LA CONSULTATION

La consultation sera étalée sur T 3 et T4 2024 et durera 35 jours ouvrables.

15. SUPERVISION DE LA CONSULTATION

- Le travail technique du consultant sera réalisé en étroite collaboration avec le comité de pilotage (MSPS et UNFPA) ;
- Des réunions de coordination et de suivi de l'état d'avancement de la mission seront tenues avec le comité de pilotage de ce processus à la fin de chacune des étapes de la consultation et à la demande ;
- Les livrables seront présentés lors des réunions de restitution à laquelle assisteront les membres du comité de comité et toutes autres personnes dont la présence est jugée utile par le comité.

16. SOUMISSION DES OFFRES

1. L'offre technique doit comprendre les éléments suivants :

- Lettre de soumission technique ;
- Démarche méthodologique : note méthodologique unique décrivant de manière détaillée la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation ;
- Chronogramme détaillé de la prestation, y compris nombre de jours et d'hommes-jours pour chaque activité ;
- Constitution de l'équipe de consultants le cas échéant, mentionnant l'expert principal ;
- CV détaillés et à jour, mentionnant les diplômes, les expériences, les qualifications et les compétences, avec les contacts téléphoniques et courriel ;
- Expériences et références précises du (des) soumissionnaire(s) dans des prestations similaires accomplies durant les 5 dernières années, justifiées chaque fois que possible par des attestations ;
- Toute autre information et document utile.



2. L'offre financière :

- Elle doit comprendre pour chaque prestation le nombre de jours estimés et le taux journalier.
- Le montant des honoraires est un montant brut soumis à l'impôt à la charge des consultants.

17. L'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se déroulera en trois étapes :

- L'évaluation de l'offre technique ;
- L'ouverture et la comparaison des propositions financières ;
- L'analyse technico-financière.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le ou les candidats retenus seront informés par le bureau de UNFPA à Rabat pour engager les procédures de consultation.

Les candidats évincés peuvent demander par écrit de s'informer sur les raisons pour lesquelles leurs offres ont été écartées de même que sur les caractéristiques de l'offre retenue ainsi que le nom du candidat retenu.

Analyse technique comparative des offres :

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences en lien avec la consultation	30
Pertinence de la note méthodologique	50
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F=100 \cdot P \text{ min}/P$ (P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et le moins disant).

Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :



- 70% pour l'offre technique.

- 30% pour l'offre financière.

- $N = 0,7 * T + 0,3 * F$

18. DATE DE DEPOT DES OFFRES ET CONDITIONS SPECIFIQUES :

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le 28 Juillet à 23h30 GMT +1, à l'adresse suivante hr@unfpa.org

L'objet de l'email devra porter la mention de :

MOR10DAT / HMS0PSH/ offre technique et offre financière

NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.

19. PLAGIAT ET CONSIDERATIONS ETHIQUES

Conformément aux procédures en vigueur, le plagiat est considéré comme une pratique frauduleuse. Aucun document ou livrable élaboré ne sera accepté en cas de détection de plagiat.

Le (la) consultant (e) est tenu (e) à une obligation de confidentialité, il/ elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre de travail sollicité ; à aucune personne et/ ou structure non autorisée et sans le consentement écrit préalable du commanditaire.